

COMMUNE NOUVELLE
LIVAROT – PAYS D'AUGE

Délibération N° 05.06.2026 / 04

LUNDI 05 JUIN 2026 à 13 HEURES 30

**A LA SALLE DES FETES
DE LIVAROT – PAYS D'AUGE
Rue du cimetière à FERVAQUES**

Nombre de conseillers en exercice : 69
Nombre de présents : 50
Nombre de pouvoirs : 11
Absents sans pouvoirs : 8
Majorité absolue : 35

L'an DEUX MIL VINGT SIX, le 05 JUIN le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune Nouvelle « Livarot – Pays d'Auge », légalement convoqué le 29 mai 2026, s'est réuni en séance à huis-clos, à la salle des fêtes de Fervaques, rue du cimetière, sous la Présidence de Monsieur Jonathan BLIN.

- **Etaient présents** : M. Christian AGUINET, Mme Sylvie ALFRED, Mme Renée ANDRÉ, M. Guillaume ANNE, Mme APERT-PAYNEL Pascale, M. Jean-Claude BÉNARD, M. Jonathan BLIN, Mme Aurélie BOURNAT, M. François BOVE, M. Thierry BRION, M. Didier CALOUÉ, M. Florian CAUDRON, M. Victor CHERADAME, Mme Déborah CHEVALIER, Mme Charlotte CHEVALLIER, M. Olivier COUTEAU, M. Nicolas D'AIGREMONT, Mme Nathalie DEBEAUMONT DEWULF, M. Bernard DORIO, Mme Marianne FLORAT, Mme Marlène FOUQUET, Mme Sylvie GANIVET, Mme Carole HOLAY, Mme Véronique HOMMAIS, Mme Marion JEANNE, Mme Jacqueline JULIEN, M. Didier LALLIER, Mme Jennifer LECHEVALIER-PROVOST, Mme Juliette LECOMTE, M. Jonathan LEMARCHAND, M. Christophe LERNER, M. Nicolas LEROUX, M. Jacques LEROYER, M. Joël LOUET, M. Steven MAFIODO, Mme Chantal MONTHEAN-LE COQ, M. Manuel MOREIRA, M. Sébastien OURSEL, Mme Jennifer PEYRARD, Mme Bertrande PIAT-TAMBAREAU, M. Renaud POTTIER, M. Eddy PROFICHET, M. Paul-Jean RIOULT DE NEUVILLE, Mme Marie-Thérèse ROHAUT-STALMANS, M. Eric TANCHON, M. Olivier TOUZÉ, M. Jean TURQUETY, M. Alphonse VAN DARTEL, M. Joël VREL, Mme Nathalie ZEYMES, formant la majorité des Conseillers en exercice.

Absents ayant donné pouvoirs :

- Mme AUBERT-DAUDEVILLE Gwendoline, pouvoir à M. Jean TURQUETY.

- M. Sébastien BRIDE, pouvoir à M. Joël LOUET.
- Mme Tatiana CATHERINE-LECAMUS, pouvoir à Mme Bertrande PIAT-TAMBAREAU.
- Mme Dominique COTTAT, pouvoir à Mme Sylvie GANIVET.
- M. Gilles DESSEIGNE, pouvoir à Mme Charlotte CHEVALLIER.
- M. Yannick GUICHARD, pouvoir à M. Jean-Claude BÉNARD.
- Mme Edwige HAYS, pouvoir à M. Didier LALLIER.
- Mme Sandrine MARIE-BOUCHETTE, pouvoir à M. Joël VREL.
- Mme Marine ROCQUE LECLUSE, pouvoir à Mme Jennifer LECHEVALIER-PROVOST.
- M. Yohann-Cédric TELLIER, pouvoir à Mme Jacqueline JULIEN.
- M. Matthieu VESQUES, pouvoir à M. Jonathan BLIN.

Absents :

- M. Nicolas CHEREL,
- M. Nicolas EVAIN,
- Mme Alexandrie FOURÉ,
- Mme Marie HEROULT,
- Mme Lou KEHIL,
- Mme Clara LUCIEN,
- Mme Valentine MAS-GRILLOT,
- Mme Céline ROUILLARD.

M. Florian CAUDRON est désigné secrétaire de séance.

**SIGNATURE DE LA CONVENTION D'ADHESION AVEC LE CENTRE DE
GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU CALVADOS
AU SERVICE « MISSIONS TEMPORAIRES – REMPLACEMENT »**

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Calvados (CDG14) propose d'accompagner les collectivités qui le souhaitent dans le cadre de son service d'intérim territorial.

Dans ce cadre, le CDG14 assure la recherche de candidats et le portage de contrats :

- Pour assurer le remplacement d'agents momentanément indisponibles,
- Pour apporter un renfort dans le cadre d'un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité,
- Pour pourvoir la vacance temporaire d'un emploi permanent dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire

Pour ce faire, une convention d'adhésion au service est proposée aux collectivités et établissements publics qui le souhaitent en application des dispositions de l'article L.452-44 du Code Général de la fonction publique.

La signature de la convention emporte adhésion au service sans que son utilisation ne soit systématique ni obligatoire pendant la durée de ladite convention.

L'adhésion au service est gratuite. Les prestations sont facturées à la demande. Le CDG14 prend en charge la gestion de l'agent : contrat de travail, visites médicales, congés payés, attestations diverses.

Considérant que la Commune de Livarot – Pays d'Auge est susceptible d'avoir besoin de recourir à ce service.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le projet de convention et ses annexes ;

Le Conseil municipal devra :

- Approuver la convention d'adhésion au service « Missions temporaires-remplacement », ci-annexée, à intervenir avec le Centre de Gestion du Calvados.
- Autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et toutes pièces nécessaires à sa mise en œuvre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** la convention d'adhésion au service « Missions temporaires-remplacement », ci-annexée, à intervenir avec le Centre de Gestion du Calvados.
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et toutes pièces nécessaires à sa mise en œuvre.

Pour extrait certifié conforme au registre, le 08 juin 2026.

Le Maire de la Commune,
« Livarot – Pays d'Auge »
Jonathan BLIN

